

# Les Le Guennec malmenés par les héritiers Picasso

Dure journée hier pour le couple, jugé à Grasse pour le recel de 271 œuvres inédites de Picasso. Les retraités, souvent en difficulté à la barre, maintiennent qu'ils ont reçu ce trésor en cadeau

Soudain plongé dans un silence monacal, le tribunal correctionnel de Grasse prend des airs de musée d'art contemporain hier matin. Sur un écran monté à la hâte défilent les photos des 271 œuvres de Picasso, objets de toutes les convoitises et au cœur du procès Le Guennec.

Pendant quarante minutes on découvre un trésor hétéroclite de 1900 à 1932 : collages, lithographies, esquisses, portraits mais aussi cartons d'invitation, coupures de journaux, caricatures... Deux carnets apparaissent d'avantage comme des documents de travail, étapes d'un processus de création. Certains portraits et collages cubistes accrochent l'œil. Toutes ces œuvres inédites, non signées mais authentifiées, auraient dormi pendant 40 ans au fond du garage de Pierre Le Guennec, modeste électricien de Mouans-Sartoux. Six héritiers de Picasso, parties civiles, n'y croient pas une seconde.

## « Madame m'a dit : c'est pour vous »

Pierre Le Guennec, 75 ans, mis en examen avec son épouse pour recel de vol, est aussitôt sommé à la barre de s'expliquer. Le retraité, visage émacié, regard gris inquiet, sourcils broussailleux et cheveux blancs en bataille, raconte son parcours de « petit ouvrier » de la région parisienne, descendu en 1970 sur la Côte d'Azur comme artisan. « Mes parents avaient un petit deux pièces à Mouans-Sartoux. Mon cousin, Maurice Bresnu et mon frère Jean étaient taxis à Cannes. » Bresnu, dit « Nounours », chauffeur de Picasso, lui-même soupçonné d'avoir volé son employeur, l'aurait introduit chez l'artiste. Pierre



Les époux Le Guennec ont été plusieurs fois attaqués par les avocats des héritiers Picasso qui restent persuadés de la provenance douteuse des œuvres présentées hier. (Photo Patrice Lapoirie)

Le Guennec sera chargé de sécuriser le mas de Notre-Dame-de-Vie à Mougins, « avec du matériel utilisé dans les Banques de France », précise-t-il, non sans fierté.

« Un soir que je quittais mon travail, Madame (Jacqueline Picasso) m'a tendu un petit paquet en disant : C'est pour vous. C'était un carton. » « Quand je suis revenu

à la maison, il y avait en vrac des esquisses, des papiers froissés, des dessins au crayon. Je n'ai même pas tout regardé, je n'y connaissais rien... »

Le président Jean-Christophe Bruyère, avec un mélange de fermeté et de bienveillance, s'étonne : « Vous saviez que cela avait une certaine valeur ? » L'ancien électricien, hausse les

épaules, bafouille avoir oublié ce « cadeau sentimental ». « Si Madame m'avait donné une peinture, là oui ça m'aurait fait drôle ! » Les avocats des héritiers Picasso sourient des hésitations du prévenu.

## « Un blanchiment international »

C'est au tour de Danielle Le Guen-

rec d'être mise sur le gril : « Cette garde à vue m'a énormément traumatisée. Cette odeur d'urine... », explique d'emblée la coquette septuagénaire. Le président Bruyère garde le fil : « Quelle est votre réaction au moment où votre mari revient avec les œuvres ? Vous aviez conscience que Picasso était un grand peintre ? » « Pas du tout », répond-elle avec aplomb. « Vous savez, je n'ai pas été élevée dans l'art. »

La défense s'attendait à une première journée difficile. M<sup>e</sup> Jean-Jacques Neuer avocat de trois des héritiers Picasso, ne va pas les décevoir. Il ouvre les hostilités à l'adresse de Pierre Le Guennec : « Quelle est l'œuvre la plus importante de Picasso au Moma ? (ndlr : le musée d'art moderne de New York) »

« Je ne sais pas, répond le retraité - Vous prétendez avoir rédigé seul les annotations qui accompagnent les œuvres. Avez-vous fait seul le rapprochement entre cette esquisse et l'arlequin du musée de New York ? »

L'interrogatoire met mal à l'aise tant il souligne les lacunes de Pierre Le Guennec. Cache-t-il son jeu ? Est-il plus fêru de Picasso qu'il ne veut bien le dire ? Pour M<sup>e</sup> Neuer, l'hypothèse est tout autre : « Jamais M. Le Guennec n'a rédigé le descriptif des œuvres pas plus qu'il ne détient depuis quarante ans ce trésor. C'est un blanchiment international d'œuvres volées. Et c'est une mule, comme dans les affaires de trafic de stupéfiants. » L'avocat parisien brandit des pièces de la défense qui proviennent de la galerie Krugier de Genève. M<sup>e</sup> Gudim, l'un des avocats des Le Guennec, lève les yeux au ciel.

CHRISTOPHE FERRIN  
cferrin@nicematin.fr

## Clémence pour le pompier volontaire de Breil

Cinq ans de prison, dont quatre avec sursis. Devant la cour d'assises des A.M., Christophe Dubois, 29 ans, paraît soulagé. Même si ce pompier volontaire de Breil-sur-Roya est arrêté à la barre et va connaître, pour la première fois de sa vie, la détention. Coupable, en état d'ivresse, d'avoir frappé et provoqué la mort d'un octogénaire refusant d'évacuer sa maison, il est condamné à « seulement » un an ferme. Pour ne pas s'exposer une fois li-

béré à la réclusion du sursis, il devra poursuivre son sevrage alcoolique et ne pas paraître au hameau de Libre où le drame s'est noué le 17 janvier 2010.

« Ce verdict est particulièrement clément » souligne la présidente Michèle Lis-Schaal. « Il prend en compte la particularité de ce dossier et votre parcours depuis les faits ». Dubois, qui a arrêté de boire et manifesté des regrets paraissant sincères, ne fera pas appel. Il serait mal avisé de con-

tester une décision qualifiée « d'exceptionnelle » par le premier de ses défenseurs, M<sup>e</sup> Bernard Ginez, et de « juste » par le second, M<sup>e</sup> Sandy Brunet-Manquat.

## L'avocat général fera-t-il appel ?

Peu avant, l'avocat général Alain Guimbarde a requis huit ans de prison. Souhaitera-t-il un second procès ? Il prendra sa décision d'ici quelques jours, après consultation de parties civiles sous le choc. La mine som-

bre, le petit-neveu de la victime et sa compagne se refusent à tout commentaire. « À 89 ans, mon grand-oncle allait aux champignons, conduisait sa voiture et s'occupait de ses oliviers. » a précisé en matinée le parent. « On le disait bourru et asocial. Si on s'occupait de lui, il était très gentil. Je ne veux pas qu'il soit mort pour rien ». Christophe Dubois l'accusait d'avoir empoisonné son chien de chasse.

« Avec 2,25 gr d'alcool dans

le sang, il a voulu le lui faire payer. Alors que son évacuation ne s'imposait pas - des voisins étaient plus exposés au feu de véhicules - il est monté directement chez lui » avance l'avocat général.

## « Il a trahi son serment »

« Loin de lui porter secours, il lui a mis de violents coups. Trahissant son serment de pompier, commandant de « Sauver ou de périr ». Sans nier « la réaction in-

appropriée » de Dubois, Me Ginez décrit un « type bien, se précipitant pour éteindre l'incendie ». Se gardant de prononcer le mot « acquittement », il suggère que le décès de l'octogénaire fut peut-être consécutive à sa chute dans un escalier. Sa plaidoirie, on l'a vu, touche les jurés. Sauf appel du parquet, son client pourrait bientôt obtenir l'aménagement de sa peine, synonyme de remise en liberté sous bracelet électronique. JEAN-PAUL FRONZES